

CAHIER DES CHARGES

Demande de devis valant lettre de consultation

Appel d'offre n°2025/01 : Programme Homard et Vous ?

1. POUVOIR ADJUDCATEUR

Comité Départemental des Pêches Maritimes et des Elevages Marins d'Ile et Vilaine (CDPMEM 35)

36, rue Croix Désilles • 35400 Saint Malo

Tel : 02 99 82 80 94

Mail : cdpmem35@bretagne-peches.org

Représenté par son Président en exercice, Monsieur Philippe ORVEILLON

2. TYPE DE PROCEDURE

La présente consultation concerne un marché passé conformément à l'article R. 2122-8 du Code des marchés publics. Elle détermine les conditions de la consultation et énonce les prescriptions administratives particulières qui s'appliquent pour l'exécution du marché en découlant. Elle vaut règlement de la consultation.

3. OBJET DE LA CONSULTATION, LIEU D'EXECUTION ET DUREE

La prestation, objet de la consultation, concerne l'accompagnement à la mise en œuvre du programme « Homard et Vous ? » porté par le CDP MEM 35, visant à mener un état des lieux de la pêche de homard en Ile-et-Vilaine.

Lieu d'exécution : Ile-et-Vilaine

Durée et date de démarrage : la mission débutera à la notification du marché et se terminera au plus tard le 31/12/2026.

4. DESCRIPTIF DE LA PRESTATION

4.1 Description des attentes

En 2023, le Comité Départemental des Pêches Maritimes et des Elevages Marins des Côtes-d’Armor (CDPMEM 22) a lancé l’étude « Homard et Vous ? » d’acquisition de connaissances sur le homard permettant d’alimenter les discussions des professionnels pour la prise de décision dans la gestion de la pêche.

Les marins-pêcheurs professionnels d’Ile-et-Vilaine ont émis les mêmes interrogations que ceux des Côtes-d’Armor sur les mesures à mettre en place pour gérer durablement le stock de homard. Ils ont sollicité le Comité Départemental des Pêches Maritimes et des Elevages Marins d’Ile-et-Vilaine (CDPMEM 35) pour mettre en place un suivi de la ressource. Une présentation du programme « Homard et Vous ? » a donc été faite en juillet 2025 par le coordinateur du CDP MEM 22 pour définir les aspects de l’étude à mettre en place sur le territoire d’Ile-et-Vilaine.

Pour mener à bien ces objectifs, il est prévu de mettre en place la même méthodologie qu’appliquée dans les Côtes d’Armor à savoir un travail collaboratif entre pêcheurs, scientifiques et acteurs du territoire autour de trois axes :

- Etat des lieux de la pêche de homard
- Amélioration des connaissances sur l’espèce : auto-échantillonnage à bord des navires de pêche
- Amélioration des connaissances sur le homard : croissance, reproduction, déplacement

Espèce emblématique de Bretagne nord, le homard n’est pas soumis à un quota européen de captures mais l’état du stock est globalement satisfaisant (FranceAgriMer, 2020). La principale voie de commercialisation de ce crustacé étant la vente directe, les quantités vendues n’ont pas un suivi systématique, au contraire de la vente en halles à marée (FranceAgriMer, 2021b), ce qui restreint le nombre de données sur laquelle les scientifiques peuvent établir un avis sur le stock (abondance, structure de taille).

En s’appuyant sur la même méthodologie que l’étude « Homard et Vous ? » du CDP MEM 22, le CDP MEM 35 pourra disposer de données harmonisées à l’échelle de la Bretagne nord permettant une analyse commune du stock. Les missions menées par le bureau d’étude recruté par le CDP MEM 35 dans le cadre de cet appel d’offre, travaillera étroitement avec le CDP MEM 22 qui fera le lien avec son bureau d’étude et avec le référent scientifique crustacés de l’Ifremer.

4.2 Clauses techniques

Le CDP MEM 35 a lancé en août 2025 auprès des 2 navires de pêche professionnels la méthodologie d’auto-échantillonnage développée dans le programme « Homard et Vous ? » du CDP MEM 22. Les opérations de marquage et la communication nécessaire pour le programme de capture – marquage – recapture seront mise en œuvre au printemps 2026. La récupération de la donnée auprès des professionnels sera assurée par le CDP MEM 35 qui fera ensuite le lien avec le bureau d’étude recruté.

Le CDP MEM 35 souhaite que le bureau d'étude recruté assure les missions suivantes :

Volet 1 :

- Recueil et bancarisation des données issues de différentes sources : données déclaratives, données d'auto-échantillonnage par les marins-pêcheurs professionnels, données issues des capture – marquage – recapture.

Volet 2 :

- Analyse et traitement des données via des indicateurs choisis par les professionnels.
- Définition en lien avec les professionnels des visuels graphiques et cartographiques.
- Rédaction d'un atlas regroupant les différents indicateurs du territoire et de fiche synthétique à destination des professionnels engagés dans l'auto-échantillonnage.

Volet 3 :

- Animation des réunions et accompagnement technique du CDP MEM 35.

Les formats des livrables devront être exploitables et réutilisables par le CDP MEM 35. Le CDP MEM 35 définira les formats avec le bureau d'étude recruté.

4.3 Clauses financières particulières

La proposition financière ne devra pas être supérieure à **9 000 euros TTC**.

5. PROPRIETE DES DONNEES

Les propositions présentées par les candidats demeurent leur propriété intellectuelle.

L'ensemble des mesures, données, images et vidéos acquises dans le cadre de cette prestation sont la propriété du CDP MEM 35. Aucune donnée acquise dans le cadre de ce projet ne pourra être utilisée par le prestataire sans l'accord préalable du CDP MEM 35 et suite à une demande écrite motivée de sa part.

6. MODALITES DE REMISE DES OFFRES

Dans chaque candidature, le candidat devra :

- Faire une proposition financière détaillée avec le coût journalier et le nombre de jours prévus pour chacun des volets listés à l'article 4.2
- Faire une proposition technique faisant apparaître la méthodologie envisagée
- Faire une présentation de l'entreprise, les noms et qualifications des personnes qui travailleront à l'accompagnement du CDP MEM 35 et les expériences contractées lors des missions similaires par les personnes affectées à la prestation
- le présent document valant règlement de consultation, cahier des clauses particulières et cahier des charges à accepter sans modification, daté et signé
- un RIB conforme aux normes SEPA

Les offres devront être adressées par voie électronique à l'adresse : cdpmem35@bretagne-peches.org à l'attention de Monsieur le Président, Philippe ORVEILLON.

→ **Date limite de réception des offres sous format PDF : le 12 novembre 2025 à 12h00 heures**
par courrier électronique à l'adresse suivante : cdpmem35@bretagne-peches.org

Toute offre déposée ou reçue postérieurement à cette date et heure limite ne sera pas prise en compte. De même, les propositions incomplètes ou qui ne répondent pas aux besoins exprimés ne seront pas retenues.

Une fois que le candidat aura remis son dossier, il ne pourra ni le retirer, ni le modifier. Toutefois, le pouvoir adjudicateur aura la faculté de demander aux candidats des précisions concernant leurs offres

Toute demande d'éclaircissement doit être adressée 7 jours calendaires au plus tard avant la date limite de remise des propositions, soit avant le 5 novembre 2025. Les demandes d'éclaircissement sont à adresser par email à l'adresse suivante : cdpmem35@bretagne-peches.org. Toutes les réponses aux demandes d'éclaircissements seront adressées à l'ensemble des soumissionnaires contactés.

La proposition ainsi que toute la correspondance et tous les documents concernant la proposition, échangés avec le soumissionnaire seront rédigés dans la langue française et les montants exprimés en euros.

→ **Date d'envoi de la présente lettre de consultation : le 28 octobre 2025**

7. DELAIS DE VALIDITE DES OFFRES

Délais de validité de l'offre : 120 jours à compter de la date limite fixée pour la réception des offres.

8. CRITERES DE SELECTION

Valeur technique.....80%

Compétitivité de la proposition financière20%

Le critère prix sera analysé sur 20 points selon la formule suivante : (prix le plus bas/prix de l'offre examinée) x 20

Toute offre supérieure à 9 000 euros TTC ne sera pas prise en compte.

Le critère technique sera analysé sur 80 points selon les sous-critères suivants :

- Pertinence technique et compréhension du sujet (30 points)
- Qualité des moyens humains affectés à l'exécution de la prestation (30 points)
- Expérience dans les suivis scientifiques et en particulier sur l'espèce concernée (20 points)

9. NOTIFICATION DU MARCHÉ

Le marché sera notifié par courrier électronique.

La réception de la notification par le Titulaire vaut ordre de démarrage de la mission qui doit être exécutée dans les délais indiqués par le candidat.

10. AUTRES RENSEIGNEMENTS

Modalités de paiement : les paiements sont effectués, sous réserve de service fait, après réception de factures originales émises par l'attributaire portant les mentions légales.

Monsieur le Président du CDP MEM 35,
Philippe ORVEILLON

